

PARIS, le 24 mars 2020

Le Président,

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des solidarités et de la santé
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

Monsieur le Ministre, Cher Confrère,

Par lettre du 23 mars 2020, vous avez autorisé la CARMF à faire bénéficier les médecins malades du coronavirus d'indemnités journalières égales à celles du régime invalidité-décès, et ce dès le premier jour d'arrêt de travail.

Je vous en remercie vivement et peux vous assurer que tout sera mis en œuvre pour verser ces indemnités dans les meilleures conditions.

A l'heure où la situation sanitaire évolue d'heure en heure, pour ne pas dire de minute en minute, il me semble nécessaire de s'adapter dans tous les domaines à la même vitesse quitte à revoir les stratégies.

Notre premier rôle en tant que professionnels de santé soignants, est de protéger les populations et à cet égard le monde médical et para médical est irréprochable.

La deuxième question est celle de la solution face à cette épidémie de nature et d'ampleur inédite. Si il ne saurait être question de laisser la *chloroquine* en accès sans contrôle à la population, en particulier dans sa forme originelle (NIVAQUINE), en revanche, l'accès à l'*hydroxychloroquine* (PLAQUENIL) me semble devoir être élargi.

A cet égard et comme vous le savez, les médecins commencent à payer un lourd tribut à la maladie et nos plus anciens tombent les premiers depuis quelques heures. Aussi je vous demande d'autoriser les médecins à utiliser pour eux-mêmes de l'*hydroxychloroquine* et leur redonner à titre personnel l'accès au PLAQUENIL.

Les médecins disposent des compétences scientifiques pour un usage de la molécule dans des conditions de sécurité et les capacités professionnelles pour prendre les précautions pré-cliniques à son usage.

Nous pouvons notamment mobiliser les biologistes pour tester les confrères et s'assurer de la présence d'un Covid 19 et nos confrères cardiologues peuvent se mobiliser pour contrôler les compatibilités cardio-vasculaires.

La profession est demandeuse de cet essai, il est hautement probable que certains l'ont déjà réalisé mais malheureusement, dans ces conditions, nous ne bénéficions pas de retours en terme de santé publique.

La profession ne demande rien en retour et peut donc sous 10 jours fournir des résultats qui, en premier sauveront des vies de soignants et en second seront extrapolables à l'ensemble des français.

Sous 15 jours et pour 14 euros / personne (PLAQUENIL + ZITHROMAX) nous pourrions soigner potentiellement tous les français sans avoir fait prendre le moindre risque à la population, chaque médecin contrôlant lui-même son suivi en confinement.

Pour valoriser au mieux cette expérience et en tirer les engagements applicables à l'ensemble de la population, je vous propose la création, sous votre autorité, d'une cellule de suivi des médecins concernés qui pourrait faire un bilan sur un nombre significatif de cas.

La CARMF, qui va connaître les déclarations d'arrêt de travail des médecins malades, pourrait en établir la liste, enregistrer les médecins volontaires et assurer la liaison avec la cellule de suivi.

Espérant la mise en œuvre très rapide de cette mesure, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, Cher confrère, en l'expression de ma considération distinguée.

Docteur Thierry LARDENOIS



Copie : Monsieur le Président de l'Ordre National des Médecins.
Messieurs les Présidents des Syndicats médicaux.